

Image not found or type unknown



PV D'ACCEPTATION DE RUPTURE DE MARIAGE

Par **Steff18**, le **12/12/2012** à **16:39**

Bonjour,

J'ai signé, avec mon ex-épouse, les avocats et le JAF, un PV d'acceptation de rupture du mariage le 08/10/2010, date de l'ONC. La clôture des débats a eu lieu le 22/10/2012, (en attente du résultat).

Si je sollicite ma banque pour un prêt professionnel en nom propre, la signature de mon ex-épouse est-elle nécessaire?

En vous remerciant de votre réponse.

Cordialement.